

OSRAM : Non aux chantages !**Non à la baisse des salaires !****Non aux délocalisations !****Oui à l'emploi ! Oui à la sécurisation des parcours professionnels !**

La direction d'Osram, entreprise de Molsheim, filiale éclairage du groupe Siemens, spécialisée dans la fabrication d'ampoules électrique, vient d'annoncer qu'elle licenciera 108 salarié(e)s, celles et ceux qui ont refusé lors d'une consultation une baisse de salaire de 12,5 %. Cette proposition scandaleuse est accompagnée d'une menace de délocalisation en Slovaquie où le groupe possède d'autres lignes de production.

Non aux licenciements !

Le PCF condamne avec la plus grande fermeté les chantages mis en œuvre par la Direction d'OSRAM: chantage à la baisse des salaires, chantage à la délocalisation...

Pour la Direction, les salariés sont, de manière évidente devenus une simple variable d'ajustement de la politique financière du groupe.

C'est malheureusement une "belle illustration" de l'Europe Libérale que rejette le PCF.

La mise en concurrence des salariés (Slovaquie/France) est clairement un moyen de faire baisser les salaires et même de licencier. La recherche de la "baisse des coûts" est suicidaire pour l'économie locale mais aussi pour l'économie européenne. A court terme, cette pratique conduit inévitablement à une déflation catastrophique (comme en 1929 !) menaçant de plus en plus les grands pays européens.

Le prétexte, mis en avant par l'entreprise OSRAM, d'une mutation technologique n'est pas recevable ! En raison de la modification des normes techniques de l'éclairage, la production d'Osram est réorientée vers la fabrication d'ampoule de basse consommation. Cette mutation n'est pas une surprise et ne justifie en aucun cas la mesure de licenciement envisagée. Une mutation de ce type doit conjuguer "emploi et formation", garantissant le maintien d'un outil productif modernisé et accompagné d'une main d'œuvre qualifiée justement rémunérée.

C'est pourquoi le PCF exige le maintien de l'emploi et l'annulation des 108 licenciements programmés. Il ap-

pelle les salariés, les habitants du bassin d'emploi de Molsheim et les élus à réagir, à mettre en cause ou à infléchir les décisions.

Lutter contre les délocalisations : un défi majeur à relever !

Comme pour Osram, le PCF entend aider ces luttes et le débat pour une contre offensive face aux délocalisations avec des propositions et des initiatives politiques rassembleuses.

Mais les salariés se heurtent au refus des patrons de partager les informations sur leur gestion, d'examiner sérieusement les contres propositions.

Ils se heurtent à l'irresponsabilité sociale des donneurs d'ordre industriels ou de la grande distribution obligeant leurs sous traitants à abaisser leurs prix par des mises en concurrence violentes.

Ils se heurtent à l'obsession de rentabilité financière des banques et à une sélectivité du crédit pénalisant les investissements créateurs d'emplois, les efforts de formation et de recherche et favorisant au contraire les placements financiers.

Ils se heurtent au refus des pouvoirs publics de suspendre les décisions de restructuration pour mettre à l'étude des alternatives favorables à l'emploi, de protéger les salariés au lieu, comme aujourd'hui, de se contenter d'accompagner les plans patronaux en facilitant l'abaissement des coûts salariaux et la croissance financière des capitaux.

En réalité, derrière le chantage aux délocalisations, on retrouve la question de l'utilisation de l'argent des profits, du crédit et des fonds publics par les entreprises surtout pour payer des dividendes aux actionnaires, des intérêts aux banques et faire des placements financiers.

Suite au verso

Les propositions du PCF :

1 - Une inversion des priorités : Sécuriser et promouvoir les emplois et les qualifications au lieu de baisser les coûts salariaux.

Répondre aux délocalisations par la baisse des coûts salariaux ne fait qu'accroître les difficultés : en effet, plus on baisse les coûts salariaux et plus on accroît l'insuffisance de la demande et des qualifications. Plus donc on s'affaiblit dans les industries de hautes technologies face à la domination américaine. En même temps la pression sur les coûts salariaux dans les productions à moindre valeur ajoutée ne nous amènera jamais au niveau des salaires chinois, turcs, ou même bulgares. Et donc cela n'enraye pas les délocalisations. Il faut, au contraire, sécuriser et promouvoir les emplois avec une formation tout au long de la vie de chacun-e, les salaires, la croissance de la valeur ajoutée produite en développant la recherche, les investissements matériels associés.

2 - Des éléments de riposte immédiate systématique pour contrer les décisions quand elles sont prises.

- **Exiger des préfets des moratoires suspensifs** pour examiner, avec des cellules de crise, incluant les salariés, leurs syndicats et les élus, la situation et voir si des possibilités alternatives existent pour répondre à la pression concurrentielle par la baisse d'autres coûts que les coûts salariaux et avec de nouveaux financements.

- **Exiger de faire rembourser par l'employeur** toutes les aides publiques dont il a pu bénéficier y compris pour passer aux 35 heures ou en matière de taxe professionnelle, s'il refuse de négocier.

- **De réclamer la création de Fonds Régionaux pour l'emploi et la formation** afin d'encourager les entreprises concernées à sécuriser les emplois et les formations en se modernisant, au lieu de délocaliser. Ces Fonds prendraient en charge une partie des intérêts versés aux banques par les entreprises pour leur crédit à l'investissement. La prise en charge (bonification) serait d'autant plus importante que l'entreprise concernée s'engagerait à maintenir ou créer des emplois et à former ses personnels. Chaque Fonds régional pour l'emploi et la formation pourrait être immédiatement amorcé par le redéploiement, à cet effet, d'une partie des crédits d'action et de développement économique du budget du Conseil régional.

Une proposition de loi interdisant les licenciements boursiers a été proposé à l'Assemblée Nationale le 28 mai par les sénateurs et sénatrices du groupe Communiste Républicain Citoyen et des Sénateurs du Parti de Gauche (CRC – SPG)

Les sénatrices et sénateurs du groupe Communiste Républicain Citoyen et des Sénateurs du Parti de Gauche ont déposé une proposition de loi (enregistrée au Sénat sous le numéro 292) visant à interdire les licenciements boursiers dans les entreprises ayant distribué des dividendes à leurs actionnaires.

Avec cette proposition de loi, les sénatrices et sénateurs du groupe CRC-SPG entendent renouveler leur opposition à la politique d'emploi menée par le patronat et soutenu par le gouvernement, qui consiste à faire payer aux salariés de notre pays les exigences des actionnaires d'une rentabilité toujours plus grande.

Il n'est plus acceptable qu'une entreprise qui engrange des bénéfices au profit des seuls actionnaires, jette à la rue ses salariés. Pour les membres du groupe CRC-SPG, l'urgence n'est pas à une chimérique révision des modalités de partage des dividendes, mais bel et bien à la réorientation de ces sommes pour la préservation de l'emploi et des outils de production.

Toute la droite (UMP, Modem, Nouveau Centre) s'est arc-boutée pour dire NON d'une seule voix.

Seuls les groupes Communiste Républicain Citoyen et des Sénateurs du Parti de Gauche avec les socialistes ont voté pour cette proposition de loi.

Par 299 voix contre 184 cette proposition de loi a été repoussée.

Tous les élus de la droite alsacienne ont donc voté contre cette loi !

Humanité

<http://www.humanite.fr/>

Chaque jour chez votre marchand de journaux

Pour nous contacter: **Parti Communiste Français, Fédération du Bas-Rhin**

18, rue de la Division Leclerc 67000 STRASBOURG, Tél: 09 77 31 13 44